

LE CHÔMAGE—LES EFFETS DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE
PRÉVU PAR LE MANITOBA

Mr. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 13 mai, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Benson) si, étant donné que le chômage au Manitoba avait diminué constamment durant le trimestre de février à avril, contrairement au reste du Canada, il songerait à discuter avec le ministre des Finances du Manitoba la méthode mise en œuvre par cette province, qui lui avait permis d'obtenir de si heureux résultats.

En mai 1971, nous avons obtenu les statistiques du chômage désaisonnalisé au pays durant le mois précédent. Elles indiquaient qu'il y avait 567,000 chômeurs, soit 6.7 p. 100 de la population active, ce qui marquait une forte augmentation par rapport au mois correspondant de 1970—le taux d'augmentation n'avait cessé de s'accroître jusqu'au mois d'avril. Par contraste, au Manitoba, il y avait 22,000 chômeurs en février; le taux désaisonnalisé du chômage était de 6 p. 100. En avril, le nombre des chômeurs a baissé à 18,000 et le taux désaisonnalisé n'était que de 4.8 p. 100.

Le Manitoba est, je crois, la seule province où il y a eu une baisse de ce genre. La chose n'était pas fortuite. Le gouvernement provincial s'est rendu compte dès 1970 que le chômage s'accroissait pendant l'hiver de 1971. Il estimait que le gouvernement fédéral prenait des mesures excessives à l'égard de l'inflation et que ses politiques de restriction provoqueraient vraisemblablement un chômage élevé, comme cela s'est produit l'hiver dernier, et que persistera sans doute durant toute l'année.

Il y a plus d'un an donc, le gouvernement a commencé à dresser des plans pour remédier au chômage dans la mesure où il peut agir dans ce domaine. Il a affecté un montant de 32 millions dans ses prévisions budgétaires aux travaux publics spéciaux et aux projets de construction qui pourraient être entrepris rapidement si, comme il le prévoyait et le craignait, le chômage s'aggravait. En outre, il a affecté un montant supplémentaire de 70 millions aux travaux publics et aux projets de construction domiciliaire. Dès octobre l'an dernier, on a mis en œuvre toute une série de projets. On a annoncé la construction d'écoles dans 26 centres au coût de 34 millions de dollars, en plus de six écoles secondaires régionales de formation professionnelle au coût de 21 millions. Le gouvernement fédéral a, bien sûr, partagé les frais. Des écoles dites Norway House, fréquentées presque exclusivement par des Indiens, ont été mises en chantier. La construction de bâtiments universitaires s'est élevée à 4 millions de dollars et des logements subventionnés à près de 12 millions, dont le gouvernement fédéral a partagé le coût.

● (10.10 p.m.)

C'était en octobre 1970 et, en novembre, le gouvernement du Manitoba a annoncé un programme de logements subventionnés grandement accéléré dont le financement devait se faire conjointement avec le gouvernement d'Ottawa. Toutefois, le gouvernement provincial a pris l'initiative et, cette année, 2,200 logements subventionnés seront construits dans la province, soit 100 p. 100 de plus qu'en 1970 et plus de 1,000 p. 100 de plus que le nombre de logements construits par le gouvernement antérieur.

En décembre, le gouvernement du Manitoba a annoncé un programme de construction de logements publics qui n'était pas aussi considérable qu'il le voulait, car la Société centrale d'hypothèques et de logement n'avait pas voulu en assumer les frais dans la mesure proposée par le gouvernement manitobain. Néanmoins, le premier ministre n'a pas caché son mécontentement en constatant que, de 1968 à 1970, des 25,000 unités de logement construites au Manitoba, 1,000 seulement étaient prévues pour des personnes dont le revenu était inférieur à \$5,000.

Le premier ministre a établi clairement que le gouvernement de cette province ferait tout ce qu'il pourrait pour corriger cette situation et pour assurer, comme je l'ai dit, un pourcentage beaucoup plus élevé de mises en chantier de logements publics à l'intention de personnes à faible revenu. Le gouvernement du Manitoba a fixé, pour la période 1971-1975, un objectif d'environ 4,500 unités de logement pour les vieillards, étant donné leur nombre croissant au Manitoba comme dans d'autres provinces.

Voilà le genre de programme que le gouvernement du Manitoba a mis en vigueur non pas simplement parce qu'il s'impose, mais parce que le gouvernement a eu le sentiment qu'à un moment où le chômage règne partout et ne fait que croître, il doit donner l'exemple en assurant, grâce à des projets nécessaires et utiles, plus d'emplois à la population du Manitoba. Je suggère au gouvernement fédéral de suivre une politique analogue.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le taux de chômage au Manitoba, publié par le Bureau fédéral de la statistique, a baissé de la cime de 6.5 p. 100 de janvier à 4.8 p. 100 en avril. Toutefois, contrairement au renseignement du député, il ne s'agit pas de données désaisonnalisées et ces chiffres, par conséquent, n'indiquent pas exactement la courbe d'emploi, puisque ce taux non corrigé baisse d'environ 1.5 p. 100 durant les quatre premiers mois de l'année. Aussi le Bureau fédéral de la statistique classe le taux de chômage du Manitoba dans la catégorie «f» qui, selon lui, est la deuxième moins fiable.

Le secteur de l'habitation et de nouvelles immobilisations dans les industries primaires et de construction contribuent à relancer l'emploi et à diminuer le chômage dans cette province où les projets d'investissements en 1971 indiquent, selon les prévisions, que les nouvelles immobilisations augmenteront de 15.5 p. 100 après une baisse de 13.6 p. 100 en 1970. Les nouveaux projets d'immobilisations pour les habitations ont augmenté de 23.8 p. 100 en 1971 après le fléchissement de 5 p. 100 en 1970. Les mises en chantier au quatrième trimestre de 1970 ont monté de 54.2 p. 100 au regard de la même période en 1969, comparativement à la hausse de 45.2 p. 100 pour le Canada tout entier. Les dépenses du gouvernement provincial ont augmenté d'à peu près 25 p. 100 durant l'année financière 1969-1970. Par contre, l'augmentation des dépenses en 1970-1971 n'est pas aussi forte et devrait s'établir à environ 12 p. 100.

Monsieur l'Orateur, la région des Prairies, dont le Manitoba, a été beaucoup moins touchée par le chômage que d'autres régions du Canada. Le taux désaisonnalisé pour avril, dans les Prairies, était de 4.3 p. 100, contre 6.7 p. 100 dans l'ensemble du pays, 8.1 p. 100 dans la région